

SUD éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Jeudi 8 juin 2023

RÉSULTATS MOUVEMENT PREMIER DEGRÉ : INFOS ET MODALITÉS DE RECOURS

Les résultats individuels du mouvement sont prévus ce jeudi 8 juin à 14h, accessibles sur [IProf](#) → les services → SIAM → Phase intra.

Suite à la loi de Transformation de la Fonction Publique, il n'y a plus de CAPD mouvement, ce qui empêche toute transparence et toute possibilité de vérification, car les représentant·es du personnel ne disposent plus des documents de l'administration. SUD éducation propose néanmoins quelques informations, ainsi que les modalités de recours.

A faire rapidement si tu ne comprends pas ou si tu n'es pas satisfait·e des résultats du mouvement :

- Si tu penses identifier une erreur ou si tu souhaites comprendre ton résultat, contacte rapidement l'administration : mouvementintradnsden34@ac-montpellier.fr (pense à nous mettre en copie et à nous informer de la réponse : capd.sudeducation34@gmail.com).

- Si tu n'obtiens aucun vœu, si tu es affecté·e via un vœu large sur les MUG ou affecté·e d'office par la "balayette" : nous t'invitons à formuler un recours administratif accompagné d'un·e représentant·e du personnel de SUD éducation, comme le permet le cadre réglementaire. Pour cela, complète le modèle de courrier ci-dessous, puis envoie le à mouvementintradnsden34@ac-montpellier.fr ET à capd.sudeducation34@gmail.com. Nous serons reçus à la DSDEN courant juin pour défendre tous les recours qui nous seront confiés.

- Si tu obtiens un vœu mais que tu n'es pas satisfait·e, tu peux faire un recours gracieux adressé au DASEN. C'est un cadre différent des recours administratifs cités ci-dessus (ici les syndicats ne sont pas sollicités). Il est peu probable qu'un recours gracieux sur le mouvement aboutisse, sauf raison médico-sociale solide.

Après le mouvement : ce qui va se passer pour les affectations

- **Titulaires de secteur** : il n'y a plus de recueil de vœux au niveau départemental pour les TRS, ce sont les circonscriptions qui vont gérer ces affectations. Nous ne pouvons donc que t'inviter à contacter la circonscription concernée. N'hésite pas à nous informer des modalités d'affectation dans ta circo en écrivant à capd.sudeducation34@gmail.com.

A noter qu'en application de la réforme Blanquer de la formation initiale, des compléments (en particulier des décharges de direction) sont réservés pour des étudiant·es contractuel·es "alternant·es", ce qui peut faire perdre la priorité de collègues TRS et limite le nombre de compléments disponibles...

- **Appels à candidatures** : des postes à profil restés vacants peuvent encore faire l'objet d'appels à candidatures, envoyés sur les boîtes écoles et publiés [sur cette page](#) de l'intranet Accolad. SUD éducation dénonce la multiplication du profilage des postes, procédure opaque et arbitraire, qui aboutit en plus à verrouiller le mouvement...

- **Postes PES** : les affectations des 174 stagiaires sont prévues lundi 4 juillet (sans doute à la FDE à Montpellier). Les écoles concernées seront donc contactées à partir de cette date par les PES. A ne pas confondre avec les étudiant·es "alternant·es" affecté·es sur des compléments, en particulier des décharges de direction.

- **Collègues sans poste** : *les affectations d'office ont lieu principalement fin juin / début juillet, une seconde vague plus restreinte est possible fin août. Les collègues concerné·es peuvent tenter de faire part de leurs préférences aux gestionnaires du mouvement en adressant un mail à mouvementintradscen34@ac-montpellier.fr (nous mettre en copie : capd.sudeducation34@gmail.com).*